

SEANCE DU 30 JUIN 2017

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil dix-sept, le 30 juin à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Daniel **SINSON**, Maire, le 23 juin 2017, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **VARIN**, M. **GIBAULT**, Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, M. **CHUET**, Mme **CATILLON**, Mme **LEDUC-DEROUET**, Mme **AZEVEDO**, M. **AUGIS**, Mme **LE TRAOUENZ**, M. **POIRIER**, M. **PERROT**.

M. **ALEXANDRE** a donné procuration à M. **JOUBERT**
Mme **ESCARTIN** a donné procuration à M. **SINSON**

Mme **CHUET** a été désigné secrétaire de séance

N° 20170630-01

RENTREE SCOLAIRE 2017-2018 : DEMANDE DE RETABLISSEMENT DE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

M. le Maire expose à l'assemblée que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4.5 jours. Ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou la semaine.

M. le Maire informe également le conseil municipal que les familles se sont prononcées favorablement et à une large majorité sur un retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée scolaire 2017-2018, suivant analyse des réponses aux questionnaires remis aux familles début juin sollicitant leur avis sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours. Le conseil d'école, quant à lui, réuni le 15 juin 2017 s'est déclaré, à l'unanimité, favorable à un retour à la semaine des 4 jours.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
Considérant les intérêts des élèves de la commune de Meusnes,
Après avis du conseil d'école en date du 15 juin 2017,
En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE au rétablissement de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018.

N° 20170630-02
BUDGET PRIMITIF 2017 :
CORRECTION D'UNE IMPUTATION BUDGETAIRE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de corriger l'imputation budgétaire ci-après du budget principal de la commune, à la demande de la Trésorerie :

Budget primitif 2017 :

Opération d'équipement n° 120 – Intégration VRD Lotissement Berry :

L'article 2153 - réseaux divers - utilisé n'est pas conforme à la réglementation et génère une anomalie bloquante non forçable sous Hélios. Le compte 2153 n'est pas un compte d'exécution budgétaire, c'est un compte subdivisé qu'il faut utiliser.

Le Conseil Municipal,
Vu la demande de la Trésorerie,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

CORRIGE comme suit cette imputation

AVANT CORRECTION		APRES CORRECTION	
Imputation budgétaire	Montant	Imputation budgétaire	Montant
2153	100 659.00 €	21538	54 163.00 €
		21533	46 496.00 €
	100 659.00 €		100 659.00 €